

Séance extraordinaire du conseil municipal

**8 septembre 2026
18h30**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel tenue le **8 septembre 2026 à 18h30**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à cet avis seront traités lors de la présente séance.

Les membres du conseil municipal étant présents sont :

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Dominique Bernèche, conseillère no. 2
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no. 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no. 5

Est également présent :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Madame Julie Maurice, directrice de l'administration

Les membres du conseil municipal étant absents sont :

Madame Julie Croisetière, conseillère no. 1
Monsieur Serge Deschênes, conseiller no. 3
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no. 6

Nombre de personnes représentant le public : 0

1- Ouverture de la séance

Résolution 313-09-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil présents forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et monsieur Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2026 soit ouverte à 18h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 314-09-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

3- Demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 – Unité d'enlèvement du fer et du manganèse

Résolution 315-09-2026

ATTENDU QUE le mandat des plans et devis et d'octroi des autorisations concernant l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable sera prochainement complété ;

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet ;

ATTENDU QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville autorise M. Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à déposer une demande d'aide financière au volet 1 du programme PRIMEAU 2023-2033 pour la réalisation des travaux cités plus haut ;

QUE la ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la ville assume tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts ;

QUE la ville assume toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus ;

QUE la ville paie sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

4- Période de questions

5- Levée de la séance

Résolution 316-09-2026

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été traités ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE cette séance soit levée à 18h45.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Gaétan Gravel
Maire